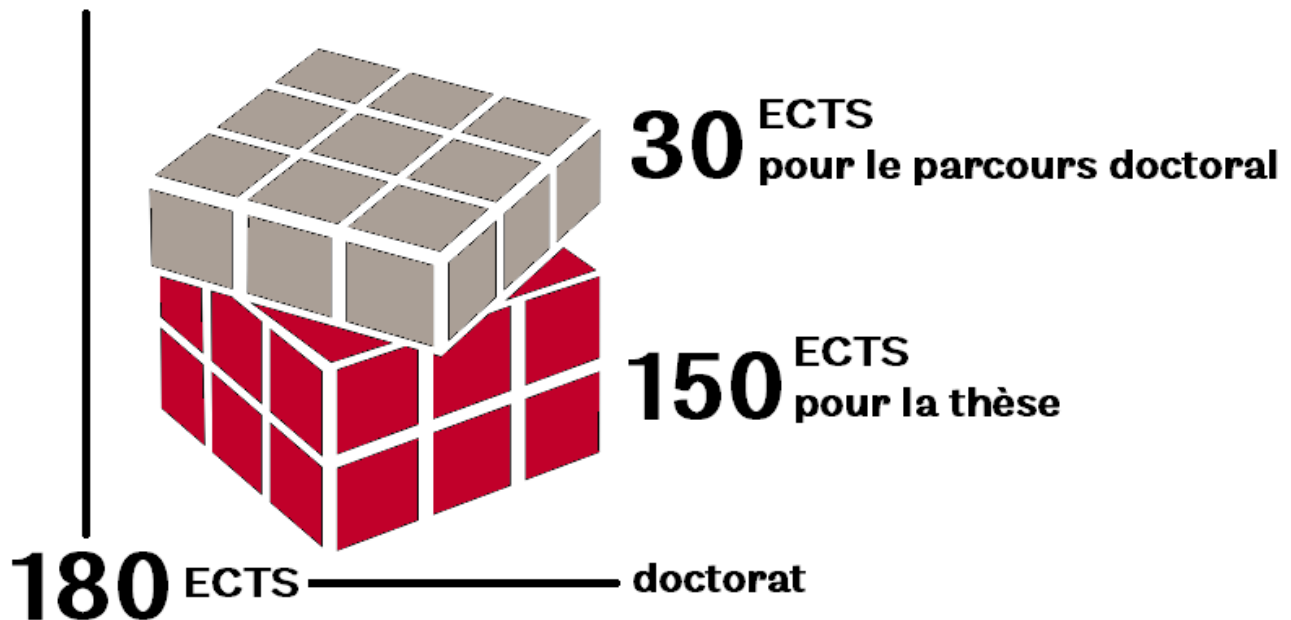


Un parcours doctoral complet et simplifié



La formation doctorale définie par l'ED Abbé-Grégoire est composée de séminaires obligatoires (6 ECTS) et de formations complémentaires dites « à la carte » (24 ECTS).

Les séminaires obligatoires en 1ère année :

- ▶ La journée d'accueil des doctorant.e.s de 1ère année
- ▶ Socle de compétences obligatoire en recherche pour les doctorant.e.s en 1ère année
- ▶ Les journées doctorales de l'ED Abbé-Grégoire

Au programme, épistémologie, méthodologie, éthique et déontologie scientifique et recherche d'information.

Les formations à la carte sont accessibles sur [Adum](#) !

Concrètement, ça fonctionne comment ?

Toutes les informations pratiques sont dans le [Livret de présentation du parcours doctoral de l'école doctorale Abbé-Grégoire 2021/2022](#).

Les docs ressources

+ [Livret de de présentation du parcours doctoral de l'école doctorale Abbé-Grégoire 2021/2022](#)

+ [Document récapitulatif : Socle commun de compétences 2021-2022/Formations obligatoires pour les doctorants de première année de l'école doctorale Abbé-Grégoire](#)

+ [Le lien vers Adum \(liste des formations et inscriptions\)](#)

Une formation imposée par l'arrêté de mai 2016

Conformément à l'[article 3 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat](#), « les écoles doctorales : [...] proposent aux doctorant.e.s des activités de formation favorisant l'interdisciplinarité et l'acquisition d'une culture scientifique élargie incluant la connaissance du cadre international de la recherche » et « veillent à ce que chaque doctorant.e. reçoive une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique ».

L'objectif du parcours et de la formation doctorale est de s'assurer que le.la doctorant.e ait une expérience diversifiée des activités qu'il.elle aura à assurer dans ses fonctions professionnelles futures.